

AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement n° 1015-2

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement n° 1015-2 modifiant le Règlement numéro 1015 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux a été adopté par le Conseil municipal le 8 septembre 2026.

Le règlement n° 1015-2 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 25^e jour du mois de septembre 2026.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du service du greffe et greffière